Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Carreleur, veuillez visiter :
bpcarreleur.fr/annales-sujets-et-corriges

Corrigé du sujet d'examen - BP Carreleur - U10 - Étude, préparation et suivi d'un ouvrage - Session 2017

Correction de l'épreuve BP Carrelage Mosaïque - Etude, préparation et suivi d’un ouvrage - Session 2017

Dossier Ressource

Durée : 4 h 30 | Coefficient : 4

Correction des Exercices

Exercice 1 : Etude, préparation et suivi d’un ouvrage

Ce premier exercice vise à évaluer les compétences des candidats dans la préparation des supports et le respect des normes lors de la mise en œuvre d’un ouvrage de carrelage en mosaïque.

Question 1 : Rappeler les conditions préalables à respecter pour la préparation du support avant la pose du carrelage.

La question demande aux candidats de rappeler les principales conditions à respecter selon les extraits de la norme DTU 52.2.

Les réponses correctes devraient inclure :

- Le support doit être sain, exempt de souillures (poussières, dépôts, etc.) et mécaniquement résistant.
- Le support doit être soigneusement dépoussiéré et éventuellement poncé ou grenaillé si nécessaire.
- La préparation du support doit inclure l'humidification si celui-ci est très absorbant ou a été exposé au soleil.
- Les défauts de planéité doivent être rattrapés avec un mortier-colle adapté.
- Les conditions atmosphériques doivent respecter les températures minimales autorisées pour la mise en œuvre.

Réponse : Les conditions préalables incluent un support sain, dépoussiéré, éventuellement humidifié, et une température appropriée.

Question 2 : En quoi consiste la préparation à la mise en œuvre pour des sols chauffants ?

Cette question nécessite une explication des étapes spécifiques lors de la préparation d'un sol chauffant.

Les candidats doivent mentionner :

- Une première mise en température du sol doit être réalisée conformément aux normes NF DTU 65.7 et NF DTU 65.14.
- Le chauffage doit être interrompu deux jours avant l'exécution des travaux de pose.
- La remise en chauffe ne doit se faire qu'après un délai minimum de deux jours après la réalisation des joints.

Réponse : Préparation inclut mise en température préalable, arrêt du chauffage deux jours avant pose, reprise après deux jours des joints.

Question 3 : Expliquer les dispositions particulières pour les sols extérieurs.

Cette question s'intéresse aux précautions à prendre lors de l'installation de carrelage à l'extérieur.

Les candidates doivent aborder :

- Un écoulement d'eau suffisant nécessitant une pente minimale de 1,5% sur le support.
- La classe minimale du mortier-colle doit être respectée et est déterminée par le format des éléments de revêtement.
- Les dimensions des joints et les dispositions pour les joints périphériques selon les normes.

Réponse : Inclut une pente de 1,5% pour l'écoulement, respect de la classe de mortier-colle et des dimensions de joints normées.

Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Répartissez votre temps judicieusement entre les questions, en vous accordant plus de temps sur les questions complexes.
- **Types de raisonnements :** Justifiez toujours vos réponses par rapport aux normes citées dans les documents fournis.
- **Rappels de méthodes :** Familiarisez-vous avec les DTU et CPT, car leur application pratique est essentielle pour convaincre l'examinateur.
- **Préparation :** Avant l'examen, entraînez-vous à expliciter et structurer vos réponses pour répondre clairement aux attentes.
- **Pièges fréquents :** Ne pas mentionner les étapes spécifiques ou oubliez de citer les références normatives peut mener à des pertes de points.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.